

Sept-Îles, le 18 juin 2007

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0098702
400412520

Objet: Aménagement et exploitation de la sablière 12L#23

12L01-002

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 12 mars 1996 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'une sablière sur une superficie de 66 000 m² aux coordonnées UTM zone 20, 555 000 m.E., 5 565 900 m.N. dans le canton Costebelle sur le territoire de la municipalité d'Aganish. L'exploitation du banc d'emprunt sera effectuée entièrement au-dessus de la nappe phréatique par la méthode de chargement direct. Un tamiseur portatif Cedarapids 5 X 14 pourra également être utilisé.

MODIFICATION

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0098702
400412520

Le 18 juin 2007

À la suite de votre demande datée du 12 avril 2007 et reçue dûment complétée le 19 avril 2007, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- le nouveau numéro de la sablière est le 12L01-002;
- la superficie de l'aire d'exploitation est de 66 700 mètres carrés;
- l'exploitation est prolongée au 31 mars 2016.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 12 avril 2007 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de modification de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 1 page et 2 annexes.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

AG/JB/kb

Alain Gaudreault,
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord